

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 02 février 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 27 janvier 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christelle Combette, Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Alain Nicolai, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina à Marine Schinto, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

Etaient absents:

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000046-20220202-2022_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022 Affichage : 08/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 02 février 2022 Délibération N° 2022/014 Investissement Espace Diamant 2022

2022/014 Page 1 sur 4

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La politique culturelle de la Ville d'Ajaccio dont l'ambition première est de favoriser l'accès à la Culture pour tous, a fait le choix pour cette année 2022 de concentrer son action en investissement sur la modernisation de son principal équipement culturel - l'Espace Diamant/théâtre municipal - afin de garantir au public et aux artistes des conditions d'accueil optimales et prévoit, dans ce sens, la modernisation de son auditorium et de sa salle d'exposition.

I. L'auditorium

L'auditorium accueille quotidiennement des artistes et du public dans le cadre de sa programmation en spectacle vivant, conférences et cinéma, mais également des partenaires privés culturels ou associatifs dans le cadre de mise à disposition.

La prise en compte des conditions d'accueil du public et des artistes est donc essentielle.

Des travaux de modernisation et d'aménagement ont été commencés en 2018 afin de renouveler une partie du matériel technique de la salle de spectacle.

En 2022, la direction de la culture souhaite finaliser cette modernisation qui comprend :

- Dernière tranche d'achat de matériels sons,
- > Acquisition de matériel destiné à faire des captations.

1/ La dernière tranche d'acquisition de matériel son

afin de proposer, aux artistes et au public, la meilleure qualité d'amplification et la plus adaptée aux nouvelles mises en scène, la direction de la culture a décidé en 2021 d'entreprendre une politique d'acquisition de matériels sonores.

En 2022, la direction de la culture souhaite procéder à la dernière tranche d'achat de cette sonorisation pour disposer du système de diffusion du son dans son intégralité.

2/ Le matériel pour faire de la captation vidéo

L'acquisition d'un matériel de captation présente un intérêt artistique et pratique pour la direction de la culture.

Le recours à cette technique permet d'offrir un service supplémentaire aux artistes afin de conserver une trace de leur représentation, d'envisager une large diffusion de leur travail et de promouvoir leur création en dehors de notre territoire.

Par ailleurs, le contexte sanitaire défavorable a développé le recours à cette pratique en prenant en compte le besoin du public d'avoir accès à la culture : faute de lieux, une nouvelle consommation de culture est née via la captation de spectacles, diffusés sur les réseaux sociaux, ou sur les sites des théâtres ou des opéras.

II. La salle d'Exposition :

Dans le cadre de sa programmation en arts plastiques et visuels, la direction de la culture propose pendant la saison culturelle une série d'expositions dans la salle du 1^{er} étage de l'Espace Diamant.

Cette programmation a pour objet de faire découvrir la création insulaire, favoriser les échanges avec des artistes venus d'ailleurs et de sensibiliser le public aux différents médiums utilisés en arts plastiques.

Conformément à la volonté municipale, la direction de la culture s'attache à présenter des expositions professionnelles, modernes et représentatives de la créativité contemporaine.

Pour mettre en valeur ces projets, il faut être en mesure d'offrir aux artistes comme au public spectateur, un écrin adapté à la création tant sur le plan spatial (dimension, hauteur de plafond ...) que sur le plan technique (lumière, système d'accrochage...).

Or, ces installations font, à ce jour, défaut dans la salle d'exposition.

III. Plan de Financement :

2022/014 Page 2 sur 4

Ces opérations de modernisation sont estimées à 52 000€ H.T – soit 62 400€ TTC suivant le détail ci-dessous/

DETAIL INVESTISS	SEMENT 2022
	TOTAL H.T
AUDITOR	RIUM
MATERIEL SONS	14 000 €
MATERIELS CAPTATION	31 000 €
SALLE EXPO	DSITION
EQUIPEMENTS	7 000 €
TOTAL	52 000 €

Le plan de financement est le suivant :

- Part Ville d'Ajaccio 40% soit 20800€ H.T
- Part Collectivité de Corse 60% soit 31 200€ H.T.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver

Le projet d'investissement relatif à l'Espace Diamant/théâtre municipal et le plan de financement associé pour l'année 2022.

D'autoriser Monsieur le Maire

A engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs aux travaux de modernisation nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'Espace Diamant.

A solliciter, en vue des travaux et autres acquisitions de matériels, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu le règlement des aides « culture » de la Collectivité de Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Considérant qu'il convient garantir des conditions d'accueil idéales des équipements culturels et de mettre en place des évènements hors les murs d'envergure

APPROUVE

Le projet d'investissement relatif à l'Espace Diamant/théâtre municipal et le plan de financement associé pour l'année 2022.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à l'acquisition de matériels nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'Espace Diamant.

A solliciter, en vue des travaux et autres acquisitions de matériels, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse.

VOTE A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAJRE

2022/014